


CROIX ROUGE FRANÇAISE

UNION DES FEMMES DE FRANCE


BULLETIN DE GUERRE
PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS**AUX PAYS ENVAHIS**

Dieu veuille que ces pages tombent sous les yeux de beaucoup d'entre vous, collaboratrices ou collaborateurs, chers amis qui « souffrez de l'invasion depuis plusieurs mois ou qui la subissez depuis tant d'années ! »

Puissiez-vous, au récit de tout ce que nous avons fait, de tout ce que nous faisons, de tout ce que nous comptons faire pour secourir nos soldats et hâter la victoire, puiser des forces nouvelles pour supporter ce long martyre.

LA PRÉSIDENTE GÉNÉRALE
de l'Union des Femmes de France.

S. PÉROUSE.

BULLETIN DE GUERRE

La mobilisation générale nous a contraints de suspendre depuis le mois d'août 1914 la publication de notre *Revue mensuelle*: les événements ne nous permettent pas de la reprendre encore.

Notre Conseil d'administration a cependant estimé nécessaire, afin d'assurer l'unité de notre œuvre, de créer un organe qui portât, chaque mois, à la connaissance de tous nos Comités, par l'intermédiaire de leurs Présidentes et de nos Délégués régionaux les instructions officielles et les principales décisions du Comité central. A l'heure où doivent se grouper toutes les énergies pour obtenir les plus féconds résultats, il nous a paru indispensable d'indiquer, de la manière la plus nette, le but où doivent tendre tous ces merveilleux efforts: tel sera le rôle du *Bulletin de Guerre*.

Paris fera connaître aux départements quel appui précieux et varié notre Société est en état de prêter au Service de santé; les départements

signaleront à Paris à travers quelles difficultés vaincues s'accomplit cette noble tâche: une telle collaboration ne peut manquer d'être des plus fécondes.

Ce n'est pas sans une légitime fierté, née de la satisfaction d'un grand devoir accompli, que les uns et les autres liront ces feuilles. Ils ont prévu les événements: ils y ont fait face avec sang-froid, dévouement, persévérance et bravoure.

Les *Femmes de France* se sont unies, en 1882, dans l'unique pensée d'être prêtes le jour où éclaterait cette terrible guerre à laquelle elles savaient que notre pays ne pourrait se dérober sans déchoir de son rang de grande nation, elles s'y sont préparées pendant trente-deux années de paix. Elles n'ont jamais douté de la revanche, pas plus qu'elles ne doutent aujourd'hui de la victoire.

Plus tard, lorsque nos enfants parcourront ces pages, dans le désir de mieux connaître une époque qui comptera parmi les plus cruelles, mais aussi parmi les plus belles de notre magnifique histoire, ils apprendront, au récit de tant de labeur, de tant de souffrances, de tant d'angoisses et de tant de deuils, à aimer davantage encore cette douce patrie: et ce sera pour vous, Mesdames, le moyen de la servir encore!

Emile CHARRIER
Secrétaire-général-adjoint.

MORTES AU CHAMP D'HONNEUR

Mlle GILLES (Suzanne), Lunéville, 28 août 1914, tuée par un éclat d'obus, service d'hôpital.

Mlle CAGNARD, Cambrai, septembre 1914, tuée par une balle en pleine figure, service d'hôpital.

Mme PHILBERT, Senones, 6 décembre 1914, tuée par un éclat d'obus, service d'hôpital.

Mlle LE DANTEC, Morlaix, décembre 1914, piqûre anatomique et phlegmon.

Mlle HOUDIN (Jeanne), Verdun, 11 février 1915, fièvre typhoïde, service d'hôpital.

Mme WAIDMANN, Remiremont, 13 février 1915, après brûlure, gangrène gazeuse et phlegmon gangreneux, service d'hôpital.

Mme BOUTEILLER, Niort, 10 février 1915, congestion pulmonaire, service d'hôpital.

Mme DEVIN, Touquet, Paris-Plage, 1^{er} mars 1915, service d'hôpital.

Mlle MAILLARD, Chartres, mars 1915, pleurésie, service d'hôpital.

Mme BILLY, Provins, infection généralisée, service d'hôpital.

Mlle RENAUD, Verdun, 21 juin 1915, érysipèle, service d'hôpital.

Mlle TRIPHON (Madeleine), Ville-neuve-sur-Lot, infection généralisée, service d'hôpital.

Mlle DUCHÈNE (Anna), Orléans, hôpital III, 18 août 1915, crise de diabète après fatigues épuisantes, service d'hôpital.

• • •

CITATIONS
à l'Ordre du Jour de l'Armée

Mlle Alice RAOUL (Off. 12 déc. 1914). Verdun, 23 nov. 1914, de l'hôpital n° 11: a assuré jusqu'à sa suppression, d'une manière parfaite et sans qu'aucune défaillance individuelle ne se soit jamais produite, le fonctionnement rationnel de l'hôpital qu'elle dirigeait.

Mme QUIQUET, Reims, (Off. 19 sept. 1914): Infirmière-major de l'*Union des Femmes de France*, a sous le feu des obus montré un courage héroïque, en transportant en lieu sûr, au prix des plus grands efforts, les blessés de son hôpital en flammes.

Mlle LOUAZIL (Off. 8 févr. 1915). Pont-Ste-Maxence, 16 janv. 1915. Infirmière volontaire, a montré autant de courage que de dévouement, dans des circonstances difficiles et donné le plus bel exemple d'énergie et de sang-froid, en traversant de nuit avec quelques infir-

409 82

mières qui accompagnaient des blessés, une région très dangereuse. Blessée dans les combats sur l'Aisne.

Mme Suzanne GILLES. Lunéville, 28 août 1914. Morte d'un éclat d'obus. Infirmière à l'hôpital n° 102, à Lunéville, bombardé par les Allemands, a fait preuve du plus grand courage, en continuant malgré le danger, à assurer son service auprès des blessés; a été tuée à son poste, qu'elle n'avait pas voulu abandonner. Q. G. 13 sept. 1915. Signé : de CASTELNAU.

Mme TRIPIER. St-Mihiel, 8 avr. 1915.

Mme WAIDMANN. Remiremont, 13 fév. 1915. Attachée à l'hôpital de l'*Union des Femmes de France*, depuis le début de la guerre, à Remiremont, n'a cessé de prodiguer ses soins aux blessés de cet hôpital, avec le plus grand dévouement, y joignant une action morale très remarquée, a contracté à leur chevet une affection, à laquelle elle a succombé, après avoir donné un bel exemple de courage et d'abnégation.

Mme MAFFRE, Compiègne 18 avril. — Retenue captive par l'ennemi dans les hôpitaux de Douai, est venue aussitôt libérée, offrir ses services à l'hôpital de Compiègne (Royallieu) où elle a contracté une atteinte grave de méningite cérébro-spinale auprès des malades qu'elle soignait.

Mme Jeanne GONTHIER, Reims. — Offic. mai 1915. — Surveillante générale de l'hôpital militaire de Reims, a donné de nombreuses preuves de son dévouement, de son courage, de sa haute compréhension du devoir professionnel; en pansant des blessés dans un hôpital exposé au bombardement le plus violent et se prodiguant sans compter, pour soigner les contagieux atteints de maladies graves.

Mme Lucie BRUNET. — Offic. 1^{er} mars 1915. — A donné un bel exemple de dévouement et de qualités professionnelles. Grâce à son énergie a su donner dans la place de Verdun une impulsion digne d'éloges aux différentes équipes de l'*Union des Femmes de France*, qui y fonctionnait et dont elle est la véritable déléguée.

Mme DEVIN — Touquet Paris-Plage. — Offic. 1^{er} mars 1915. — Infirmière-major de la 4^e division, hôpital compl. 35. — Citée après sa mort.

Mme Lucie BEAUGE. — Général DUBAIL, commandant la première armée, 8 décembre 1914. — Institutrice à Haroué, a fait preuve de qualités exemplaires, en organisant au château d'Haroué, dès les premiers jours de la mobilisation, un hôpital auxiliaire qu'elle a mis à la disposition du Service de santé; a donné sans compter, des soins aux blessés et malades, passant les nuits et les jours à leur chevet, a contracté une fièvre typhoïde grave, qui a mis sa vie en danger.

Mme FOURESTIER. — Lunéville, 8 juillet 1915. — A organisé d'une façon tout à fait remarquable l'hôpital auxiliaire

n° 102, à Lunéville. Y a soigné en qualité d'infirmière-major pendant plusieurs jours et plusieurs nuits consécutives, sans perdre de temps, de très nombreux blessés, avec un zèle et un dévouement au-dessus de tous éloges.

Mme DUMONT. — Verdun, Train sanitaire, 7 juillet 1915. — Se trouvant dans une gare d'évacuation au moment d'un bombardement, a quitté le wagon où elle se trouvait, stationnée hors de la zone dangereuse, pour se porter au point où tombaient les projectiles, afin de porter secours aux blessés qu'elle a soignés et transportés, sans aucun souci des obus qui tombaient autour d'elle, faisant preuve d'un courage tranquille et souriant, et du plus grand sang-froid, pendant l'exécution de la tâche pénible qu'elle s'était volontairement donnée.

Mme TAFFET. — Même citation.

Mme GARNIER, Arras. — Offic. 4 août 1915. — Vice-présidente du Comité de l'*Union des Femmes de France*, a fait preuve, dès les premiers jours du bombardement de la ville qu'elle n'a jamais quittée, d'un rare dévouement; s'est constituée avec quelques professeurs, la gardienne du collège des jeunes filles, où ont été organisées des installations de propreté, de réparations pour les soldats du front, donne à l'ambulance de l'Ecole Normale en qualité d'infirmière, ses soins vigilants aux blessés.

Mme Marie GARNIER, Mme Louise LENGLART, Madame Marguerite LAUDE, Madame Marie MAYOT, Madame Aline HOUILIER, Madame Alice BATUT (Comité d'Arras). — Malgré le danger dont ont apporté leur plus actif et leur plus généreux concours aux médecins de l'ambulance 3/17 et pendant le bombardement presque incessant de la ville d'Arras, ont continué de jour et de nuit à prodiguer leurs soins aux blessés et à les rassurer par leur belle humeur et leur sang-froid. Q. G. 23 juillet 1915. — général commandant la 10^e armée. — Signé : d'URBAL.

Mme BICHAT, présidente du Comité de l'*Union des Femmes de France* de Lunéville, directrice d'un hôpital soumis au bombardement, est restée à son poste malgré le danger; n'a pas hésité à affronter les humiliations de l'invasion pour défendre son hôpital contre les brutalités de l'ennemi et continuer à nos blessés les soins d'une infirmière française. — G. Q. 13 septembre 1915. — Signé : de CASTELNAU.

Mme CHIBERT (infirmière-major), remise de croix de guerre. — Compiègne, hôpital n° 105, directrice des infirmières, « a rempli avec le plus grand zèle, depuis l'ouverture de l'hôpital n° 105, à Compiègne, même pendant l'occupation allemande, ses fonctions d'infirmière-major et de directrice du service des infirmières et a fait preuve de courage et de sang-froid pendant les bombardements.

G. Q. 11 septembre 1915. G. DUBOIS, commandant la 6^e Armée. — P. A. chef d'état-major. Signé : BRECARD; DUBOIS.

Mme Jeanne LECOMTE, a rempli ses fonctions d'infirmière chef de salle, depuis l'ouverture de l'hôpital n° 105 à Compiègne, même pendant l'occupation Allemande, et tenu son service avec une régularité, un sang-froid et une intelligence parfaite, malgré le bombardement de grosse artillerie.

G. Q. le 11 septembre 1915. — P. A. le chef d'état-major. Signé : BRECARD. Le Général commandant la 6^e Armée. Signé : DUBOIS.

Mme Marthe LAMBERT, aide-infirmière, à l'hôpital auxiliaire n° 105, à Compiègne: a donné ses soins aux malades et blessés avec le plus grand dévouement, depuis l'ouverture de l'hôpital, même pendant l'occupation allemande et contracté au chevet des malades, la fièvre typhoïde; a repris son service après sa guérison, continuant à l'assurer pendant les bombardements de Compiègne, par la grosse artillerie allemande.

G. Q. le 11 septembre 1915. — P. A. le Chef d'Etat-major. Signé : BRECARD. Le Général commandant la 6^e Armée. Signé : DUBOIS.

à suivre (1).

MÉDAILLES D'HONNEUR DES ÉPIDÉMIES

Argent :

Mme TRIPIER, St-Mihiel, 8 avril 1915; Mme BURLIN, Commercy, 6 février 1915; Mme Marthe LAMBERT, Compiègne, 15 juin 1914;

Mme Mad. PERISSÉ, Villers-Cotterets, 15 juin 1914;

Mme Émilie SAMARY, Montpellier, 15 juin 1914;

Mme Mathilde PORGNY, Gerardmer, 27 juin 1914;

Mme Octavie DE JOANNIS, Gérardmer, 27 juin 1914;

Mme DUPARC, Amiens, 14 mars 1915;

Mme DE FOURCADE, Bordeaux, 3 juil. 1915;

Mme Marguerite GONON;

Mme LEFRANC, Amiens, 14 mars 1915;

Mme BRUNET, Verdun, 28 sept. 1915;

Mme Gabrielle REAUMON, Cherbourg, 15 septembre 1915;

Mme COINCE, Vaucouleurs, Octob. 1915;

Mme Antoine LECOQ, Argentan, 7 sept. 1915;

Mme MARSY, Amiens;

Bronze :

Mme Henri MOUFLIER, Villers-Cotterets, 15 juil. 1915;

Mme Marguerite MONIER, Versailles, 23 juil. 1915;

Mme Georgette COCHIN, Saint-Dié, 2 juil. 1915;

Mme Rose LOMBARD, id.

Mme Marguerite HULOT, id.

Mme Marguerite REISS, id.

Mme Aline PICARD, id.

Mme Alphonse LÉVY, id.

Mme Jeanne PIERRAT, id.

(1). Mesdames les Présidentes sont invitées à faire parvenir d'urgence, à la Direction du Personnel, 16, rue de Thann, tous les renseignements concernant les distinctions honorifiques accordées aux Infirmières par l'autorité militaire.

Mme Juliette JARILLOU, Épinal, 11 juillet 1915; Mme Marie-Thérèse MAFFRE; Mme Eugénie LAPÈRE, Maroc-Nancy; Mme Marguerite LEGROS, id. Mme Marthe LAMBERT, Compiègne, remise le 22 juillet 1915;

Mme Paule DE TAVERNIER, Verdun, hôpital n° 4, octobre 1915; M. STOFFEL, Vaucouleurs, M. TAVEAU, Châlons, hôp. 18; Mme BARNETT, St-Mandé, hôp. Bégin; Mme REMOND, Châlons, hôp. 17; Mme Roger-Max NATHAN, Châlons-sur-Marne.

Mme VALLIÈRE, née FEUILLERADE.

INFIRMIÈRES PRISONNIÈRES

Saint-Mihiel. — Mme Joséphine PICARD; Mme Louise PICARD;

Cambrai. — Mme LEGOUGEUX; Mme DEGLOS;

Mme BUCET; Mme PARRIAUD;

Mme Jean LEUNE, Mme DEVOGUES;

Mme GIRAUD (Occupation allemande le 26 août 1914).

A Avesne. — Mme LEFÈVRE.

PÉRONNE. — Mme NOEL; Mme DAUCAN;

Carvin. — Mme KLOTZ; Mme MARHEN;

Mme KUNTY.

Arras. — Mme BIDET; Mme CHARRON;

Mme DENISE; Mme LÉVÉQUE; Mme LE

FER DE LA MOTTE; Mme CURRIEZ;

Mme DESFOSSES; Mme SCHWAB; Mme

RUDNICKA.

Toutes ces infirmières relevant du siège central sont rentrées de captivité, à l'exception de Mmes KLOTZ et MARHEN, encore détenues à Baden-Baden.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2 Septembre 1914. — Pouvoir donné à Madame PEROUSE et à M. CHARRON, en l'absence de M. TRÉLAT, Trésorier, de toucher toutes sommes déposées dans les banques au nom de la Société et celles à provenir des avances consenties par la Banque de France, conformément à la convention antérieure.

15 Septembre. — Examen des questions relatives aux réformes hospitalières, à la augmentation des lits, à la pénurie de médecins et de chirurgiens.

4 Novembre. — Le Conseil, après lecture des lettres de M. le Marquis de VOUGÉ et des membres du Comité de l'U. F. F. à Londres, approuve le principe de la représentation des trois sociétés, avec partage égal des recettes et sous la Présidence de Mme la Vicomtesse de LA PANOUSE.

Questions diverses.

11 Novembre. — Situation financière.

18 Novembre. — Vente du timbre de la Croix-Rouge. Questions diverses.

27 Novembre. — Le Conseil précise les obligations qui résultent pour la Société du fait des avances consenties par l'Etat. Obligation de tenir une comptabilité spéciale de ces avances. Le conseil

central est seul juge de l'opportunité de ces avances dont il est responsable vis-à-vis du Comité central de la Croix-Rouge. Mesures édictées à cet effet.

20 Janvier 1915. — Exposé de la situation financière.

5 Mai. — Acceptation de la démission de Madame DE SERBONNES, comme directrice de la propagande générale. Madame HERBETTE accepte d'assurer ce service sous certaines réserves.

Questions diverses relatives aux croix des tombes militaires — à l'œuvre des tuberculeux de la guerre — aux péniches-ambulances — à l'enseignement — au fonctionnement de certains hôpitaux des départements.

7 Juillet. — Après avis du comité du contentieux, les comptes des ouvriers gérés par Madame DE SERBONNES, sont adoptés. Questions diverses relatives aux comités et aux formations sanitaires des départements.

Le conseil adresse ses condoléances aux familles des infirmières mortes au champ d'honneur et de M. DOUCHY, délégué régional du 2^e corps.

15 Octobre. — Exposé de la situation financière. — Ratification de la nomination de Madame Henri GALLI, comme Vice-Présidente de l'*Union des Femmes de France*.

COMITÉ DIRECTEUR

Le 27 juillet 1914, Mesdames les Présidentes et Messieurs les Délégués régionaux sont invités à ne pas s'absenter de leurs postes et à se tenir prêts à toute éventualité.

Les 29, 30, 31 juillet, les 1^{er}, 2 et 3 août 1914, le Conseil siège en permanence et traite les affaires courantes.

4 Août 1914. — Mme PEROUSE informe le Conseil central qu'elle a obtenu de M. le Directeur du service de santé, la concession de cent chassis automobiles, pour y installer les appareils LEMAISTRE, adoptés par l'Etat major, pour le transport des blessés. Il est décidé que l'*Union* en construira 40 et offrira aux deux autres Sociétés de faire aménager les autres.

15 Septembre. — Examen des questions relatives aux réformes hospitalières, à la augmentation des lits, à la pénurie de médecins et de chirurgiens.

Les rapports des délégués régionaux, signalent principalement dans la région du Nord, l'enthousiasme patriotique de la population.

7 Août. — Réglementation du port des brassards, obligation de n'accepter comme hôpital aucun immeuble sans contrat préalable passé avec le propriétaire, et, en ce qui concerne les formations nouvelles réclamant le patronage de l'*Union*, de s'assurer qu'elles possèdent les ressources financières exigées par les règlements.

8 Août. — Questions relatives aux ambulances anglaises.

1^{er} Octobre. — Le service de santé demande à la Société de prévoir d'importants approvisionnements de médicaments et de pansements. Vote des crédits importants. Décès d'infirmières.

13 Août. — Le contrôle financier est assuré dans les différents groupes de Paris.

17 Août. — Le docteur MORIN est chargé de l'inspection des finances, dans les hôpitaux du gouvernement militaire de Paris, sur la proposition de M. TRÉLAT, trésorier.

18 Août. — Réglementation du fonctionnement des ouvrières, sous la direction de Mme DE SERBONNES. Compte rendu d'inspections. Presque tous les hôpitaux de l'*Union*, sont, dans les départements, en état de fonctionner : la plupart étaient précis dans les cinq jours qui ont suivi l'ordre de mobilisation générale.

22 Août. — Les quarante voitures ambulances automobiles aménagées par l'*Union*, sont offertes au ministre de la guerre : il est décidé sur le refus des deux autres Sociétés de la Croix-Rouge, que l'*Union* fera installer les soixante autres voitures : la dépense est couverte par les souscriptions déjà reçues à cet effet.

15 Octobre. — Discussion des affaires courantes.

19 Octobre. — Comme Président du Comité central de la *Croix-Rouge Française*, M. le marquis DE VOUGUE propose l'adoption d'un système d'avances, élaboré entre le Comité central et le Ministère des Finances, qui aurait pour but de mettre à la disposition des Sociétés préalablement à tout règlement de comptes, une avance constituée une fois pour toutes et remise en un versement unique, dont la liquidation se fera par compensation avec la dette de l'Etat, afférente aux dépenses du dernier trimestre de la guerre.

11 Décembre. — Organisation d'un convoi de péniches ambulances, classé sous la rubrique A. I. Compte-rendu d'inspections.

30 Décembre. — Don de 10.000 fr. fait par Mme la Générale DELAISSEY, aux voitures ambulances automobiles. — Affaires courantes.

13 Janvier 1915. — Il est décidé que *l'Union* ne doit accorder son patronage à aucune publication. — La Société accepte d'accorder son patronage au personnel d'infirmières devant assurer le service des trains de blessés (*œuvre de la Presse Parisienne*).

3 Février. — Rapport favorable du Directeur du service de santé et du Délégué du Ministre de la Guerre, sur le service d'évacuation de cent grands blessés, effectué du Bar-le-Duc à Dijon. — Compte rendu d'inspections.

10 Février. — Compte rendu d'inspections. — La colonie Danoise offre une somme de 5000 fr. pour l'installation d'une péniche-ambulance.

17 Février. — Compte rendu d'inspections. — Affaires diverses. Importance de la vaccination anti-typhoïdique. — Décès d'infirmières.

24 Février. — M. KECCHLIN-SCHWART et Madame DE SERBONNES rendent compte du fonctionnement des ouvrages qui, depuis le début de la guerre, ont été établis sous le patronage de *l'Union*, et de leur intention de fonder "*l'œuvre Féminine*" dont la comptabilité sera entièrement distincte de celle de *l'Union*.

Modifications apportées au règlement des hôpitaux en temps de guerre.

Dispositions nouvelles proposées, concernant le costume des infirmières.

3 Mars. — Questions diverses. Compte rendu d'inscriptions.

17 Mars. — Création de nouveaux Comités. — Compte rendu d'inscriptions.

Les délégués régionaux seront invités à adresser les circulaires aux médecins-chefs des hôpitaux, en même temps qu'aux directrices.

Les Présidentes seront invitées à tenir une liste des plus exactes des mutilés en traitement dans les hôpitaux ressortissant de leurs comités, afin que les hommes qui resteront élopés, soient aillés dans la localité dont ils sont originaires.

24 Mars. — Mesures prises en faveur des soldats atteints ou menacés de tuberculeux.

culose, en traitement de nos hôpitaux. — Compte rendu d'inspections. — Questions financières. Création de nouveaux comités.

31 Mars. — Questions financières. — Création d'un diplôme de guerre, décerné après examen, aux infirmières ayant servi pendant 6 mois dans les hôpitaux de l'Union ou dans les hôpitaux militaires.

Le Ministre de la Guerre autorise les péniches-ambulances à fonctionner à Lyon comme hôpital flottant.

16 Avril. — Réorganisation du bureau de renseignements.

Don du baraquement-hôpital de All-Dinker à la Belgique.

Départ d'infirmières pour le Maroc.

22 Avril. — Une commission supérieure est instituée au Ministère de la Guerre, en vue de régler toutes les mesures d'ordre concernant le personnel hospitalier et de réprimer les abus et les fraudes.

Un hôpital relevant exceptionnellement du Comité central est créé à Blois.

Madame de SERBONNES donne sa démission de Directrice de la propagande générale, qui est acceptée.

Madame HERBETTE, à la demande unanime du Comité, consent à assurer ce service.

Questions diverses. — Vote de 2.500 fr. pour "*l'œuvre des Prisonniers de Guerre*" organisée par le comité central de la *Croix-Rouge à Genève*.

28 Avril. — Demande d'indemnités adressée par le propriétaire d'un immeuble où est installé un hôpital dans le Gouvernement militaire de Paris. *Refus*. — Questions diverses.

12 Mai. — Création d'un hôpital à Salonique par le Comité de *l'Union*; envoi de fonds; envoi de matériel sanitaire en Serbie. — Création de comités

Résultat des examens très satisfaisants. Ont été décernés 70 diplômes de guerre et 388 certificats d'aide-infirmières.

Madame LAUNOIS est chargée de l'inspection des ouvrages. — Questions diverses. — Discussions des pourparlers engagés entre le Ministère de l'Intérieur et *l'Union* au sujet des réformés tuberculeux.

18 Mai. — Allocation de 250 fr. pour les nouveaux lits installés à la demande du service de santé. — Examen des diverses questions soulevées par cette mesure.

26 Mai. — Compte rendu d'inscriptions. — Lutte antituberculeuse. — Création de nouveaux comités.

22 Mars. — Questions diverses. Compte rendu d'inscriptions.

17 Mars. — Création de nouveaux Comités. — Compte rendu d'inscriptions.

Les délégués régionaux seront invités à adresser les circulaires aux médecins-chefs des hôpitaux, en même temps qu'aux directrices.

Les Présidentes seront invitées à tenir une liste des plus exactes des mutilés en traitement dans les hôpitaux ressortissant de leurs comités, afin que les hommes qui resteront élopés, soient aillés dans la localité dont ils sont originaires.

16 Juin. — Envoi de matériel en Serbie. — Les abonnements mensuels ont rapporté une somme s'élevant à plus de 53.000 fr.

23 Juin. — Questions relatives aux approvisionnements en combustibles; à

l'enseignement. — Nomination de délégués régionaux. — Création de nouveaux comités. — Vote d'une somme de 500 fr. en faveur de la *Croix Rouge Italienne*; de 300 fr. pour le *Sauvetage de l'Enfance*. — Décès d'infirmière. — Distinctions honorifiques.

30 Juin. — Questions diverses. — Envoi de deux équipes d'infirmières.

13 Juillet. — Questions diverses relatives aux réclamations d'hôteliers. — Création de comités.

21 Juillet. — Discussion de la réponse du Ministre de la Guerre, au sujet de l'approvisionnement en charbon, de nos hôpitaux.

— Vote d'une somme de 2.000 fr. en faveur des permissionnaires des régions en vaches.

La circulaire de l'*École des Mutilés*, sera communiquée à toutes les directrices de nos hôpitaux. — Nomination d'un délégué régional. — Questions diverses.

28 Juillet. — Rattachement exceptionnel au Comité central, d'un hôpital fonctionnant à Orléans. — Mesures prises en vue de l'envoi d'une équipe d'infirmières aux Dardanelles.

4 Août. — La colonie anti-tuberculeuse de Tonnay-Charente est rendue par le Ministère de la Guerre à sa destination primitive et est classée comme hôpital spécial. — Questions diverses.

18 Août. — Adoption du projet relatif aux baraquements-hôpitaux offerts par *l'Union* au service de santé. Interdiction aux infirmières-majors, en service dans les hôpitaux militaires, d'acheter des instruments ou des médicaments, sans l'autorisation préalable du Conseil Central.

1er Septembre. — Fermeture d'hôpitaux.

— Nomination de délégués régionaux. — Arrivée de l'équipe d'infirmières à Lemnos.

— Questions diverses.

8 Septembre. — Lecture d'une lettre de Mme la marquise de LAGUICHE, Présidente du Comité de Pétrograd: l'ambulance installée dans cette ville, est citée par la *Croix Rouge Russe*, comme hôpital modèle.

15 Septembre. — Nomination d'un délégué régional.

Discussion de la proposition du sous-secrétaire d'Etat du Service de Santé, tendant à rendre un grand nombre de locaux scolaires à leur destination primitive. Une démarche sera faite au Ministère pour protester contre la fermeture des hôpitaux menacés.

Questions diverses.

22 Septembre. — Examen des demandes de subsides adressées par plusieurs hôpitaux. Il est décidé de les aider au moyen des allocations supplémentaires mises à la disposition de la Société. Dans ce but, les directrices d'hôpitaux sont invitées à formuler leurs demandes en les accompagnant de l'exposé de leur situation financière.

Œuvre du Comité du Soldat: le Comité décide de s'y intéresser.

Création de nouveaux Comités.

Envoi de matériel sanitaire et de vêtements chauds à l'équipe des Dardanelles.

Questions diverses: Les péniches-ambulances seront transportées aux frais de l'Etat, de Lyon à Saint-Florentin (Yonne). — Délivrance de legs.

29 Septembre. — Distinctions honorifiques. Envoi d'infirmières dans les hôpitaux militaires de la zone des armées. Achat de lits, matelas et couvertures.

8 Octobre. — Répartition des allocations exceptionnelles accordées par le décret du 4 août 1915. Passation des marchés pour les fournitures nécessaires à nos hôpitaux.

22 Octobre. — Révision et augmentation de l'hospitalisation dans le territoire. Examen de la circulaire du 19 octobre 1915, relative à ces questions.

Rapport sur la colonne sanitaire agricole de Tonnay-Charente.

Étude des différentes difficultés que soulève l'attribution du diplôme de seconde année: Le Comité se met d'accord pour que ce diplôme conserve sa valeur.

Compte rendu de l'inauguration des nouveaux locaux de la cantine militaire de la gare de l'Est.

La colonie militaire, sanitaire et agricole de Tonnay-Charente, qui était en pleine activité lors de la déclaration de guerre, s'est alors vidée à peu près entièrement. La plupart des hospitalisés déjà en traitement depuis plusieurs mois, ayant voulu rejoindre sans retard leur régiment pour marcher à l'ennemi.

Les améliorations obtenues sont manifestes: la reprise du service armé par presque tous les hommes présents à la colonie, lors de l'ouverture des hostilités, en est d'ailleurs la plus éclatante confirmation.

"*l'Union des Femmes de France*" reprend donc en toute confiance, la tâche entreprise pour cette catégorie de sujets, mais elle entend ne pas s'y cantonner exclusivement, et veut étendre sa sollicitude aux tuberculeux mis en état de réforme n° 2 et renvoyés dans leurs foyers, sans pension, allocation ou secours et sans que les soins spéciaux dont ils ont besoin, leur soient assurés.

Peu après, avec l'autorisation du Service de Santé, une partie seulement des bâtiments est restée à la disposition des jeunes soldats en imminentie de tuberculeuse; l'autre a été transformé en hôpital de blessés. — Annexe de notre hôpital 107.

Les dortoirs du rez-de-chaussée et la grande salle de réunion ayant été affectés à cet objet, nous avons ainsi pu mettre 56 lits nouveaux à la disposition de nos blessés.

Depuis, la colonie a fonctionné en majeure partie comme hôpital, jusqu'au 13 août 1915, époque à laquelle le Service de Santé qui avait hautement apprécié les résultats obtenus avant la guerre, l'a rendue à sa destination primitive. Elle y est actuellement et définitivement affectée. Les installations sont au complet et en bon état, les promenades et jardins sont bien entretenus et nos malades s'y trouvent dans les meilleures conditions possibles de salubrité.

Nous reviendrons avec détail sur cette question dans le prochain numéro.

le traitement hygiénique qui y est pratiqué, va se poursuivre régulièrement et nous ne tarderons pas à en avoir le nombre normal.

Nous rappelons à ce sujet que ce sont des hommes menacés de tuberculeuse, ou atteints de tuberculeuse cicatrisée, mais encore affaiblis et susceptibles de rechute ou de récidive, que nous admettons, et non des tuberculeux à lésion pulmonaire ouverte: ceux-ci sont tributaires du sanatorium ou de l'hôpital.

Ceux que nous réclamons sont ces affaiblis, chez lesquels: mauvais état général, anémie, instabilité thermique et vasométrique, troubles digestifs, etc..., font supposer l'élosion prochaine de la tuberculeuse. Ce sont aussi les convalescents de pleurésie, de bronchite suspecte, de lésions tuberculeuses, non contagieuses, dont le mauvais état général pourrait favoriser une nouvelle explosion. Tous ces sujets sont grandement améliorés par la cure combinée de repos et travail gradué, l'aération, l'insolation, l'alimentation substantielle, qui en constituent les éléments essentiels.

Les améliorations obtenues sont manifestes: la reprise du service armé par presque tous les hommes présents à la colonie, lors de l'ouverture des hostilités, en est d'ailleurs la plus éclatante confirmation.

"*l'Union des Femmes de France*" reprend donc en toute confiance, la tâche entreprise pour cette catégorie de sujets, mais elle entend ne pas s'y cantonner exclusivement, et veut étendre sa sollicitude aux tuberculeux mis en état de réforme n° 2 et renvoyés dans leurs foyers, sans pension, allocation ou secours et sans que les soins spéciaux dont ils ont besoin, leur soient assurés.

Pour réaliser ses aspirations à ce sujet, la Société a entamé avec la Direction de l'Hygiène et de l'Assistance Publiques, au Ministère de l'Intérieur, des pourparlers qui sont sur le point d'aboutir à une entente, pour la création de Sanatoria, qui seraient gérés et desservis par des membres de *l'Union*, spécialement instruits en vue de leurs nouvelles fonctions, grâce à un stage fait au sanatorium de Bligny, sous la direction de son savant directeur, le Docteur GUINARD.

Nous reviendrons avec détail sur cette question dans le prochain numéro.

Dr P. BOULOMIÉ
Secrétaire général.

Équipes du Maroc.
Équipe de Casablanca (hôpital de campagne)
(Embarquée le 16 août 1915)

Mme ASSAKY, Infirmière-major;
Mme WILSON, Infirmière;
Mme MARGORY, id.
Mme MALLET, id.
Mme AUSCHER, id.
Mme VINCENT, id.

Équipe de Nicknés (hôpital Louis)
(Embarquée le 1^{er} Juillet 1915)

Mme SCHOETZLÉ, Infirmière-major;
Mme GRENIER, id.
Mme RAU, id.

Équipe de Rabat (hôpital Marie-Feuillet)
(Embarquée le 1^{er} Juillet 1915)

Mme SIRE, Infirmière-major;
Mme DALTEYRE, Infirmière;
Mme DUSSOFT, id.

dans nos hôpitaux des hommes pour lesquels la cure soit indiquée, le médecin traitant et le médecin en chef voudront bien établir un certificat de visite et de contre-visite détaillé, et l'adresser avec une demande d'admission à la Colonie militaire, sanitaire, agricole, de Tonnay-Charente, à M. le Directeur du Service de Santé, par l'intermédiaire de M. le Délégué régional.

PERSONNEL

Infirmières, Aides-Infirmières et personnel administratif des hôpitaux de "l'Union".

	PARIS
Infirmières	1250
Aides-infirmières	580
Personnel administratif	320
Total	2150

	PROVINCE

<tbl_r cells="2" ix="2" maxcspan="1" maxrspan="1"

QUINZE MOIS DE PROPAGANDE

Le 1^{er} août 1914, à l'heure de la mobilisation générale, l'*Union des Femmes de France* comptait 214 comités en France et 11 en Algérie.

En dehors de ces centres de rayonnement dont l'activité heureuse n'avait cessé de se faire sentir, elle avait institué des Comités dans nos colonies et dans certains pays étrangers. Il existait ainsi 4 comités en Tunisie; 3 au Maroc; 1 en Angleterre, à Londres; 3 en Russie, à Pétrograd, Moscou et Odessa; 2 en Grèce, à Athènes et Salonique; 2 en Turquie, à Constantinople et Smyrne; 4 en Égypte, au Caire, à Alexandrie, Port-Saïd et Ismaïlla.

Les Françaises de ces grandes villes, avec le concours et l'appui de nos représentants et des autorités locales, avaient ainsi préparé de puissants moyens d'action.

Tel était, d'une façon générale, le résultat considérable des efforts du service de la Propagande de l'*Union des Femmes de France*, lorsque la guerre européenne fut déchaînée par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

Il apparut clairement aussitôt, que malgré ses sages prévisions, l'*Union des Femmes de France*, n'avait pas encore mesuré exactement l'étendue de ses devoirs. Personne, en aucun pays, n'avait apprécié la durée probable d'une guerre continentale, évalué le nombre des Etats qui y prendraient part et envisagé l'acharnement des combats et la lutte sans noblesse, mais meurtrière, que les allemands avaient surnoisement préparée en y appliquant toutes les ressources de la science au 20^e siècle.

L'effort à accomplir ne fit pas reculer l'*Union des Femmes de France*. Il fallait développer d'urgence les ressources accumulées. Ce fut le rôle qu'assuma le Service de la Propagande. L'invasion d'un trop grand nombre de nos départements dans des régions où notre Société comptait 26 de ses Comités, la désorganisation qui en résulta, le départ du gouvernement pour Bordeaux, où une délégation de l'*Union*, dut se rendre; l'entrée de la Turquie dans la lutte, tout contribua à accroître les difficultés que rencontra le Service de la Propagande.

L'activité de toutes les adhérentes de l'*Union*, le dévouement des Comités dont le fonctionnement n'était pas rendu impossible par l'ennemi, la collaboration des présidents de groupements à laquelle un hommage reconnaissant doit être ici rendu,

ont puissamment aidé le Service de la Propagande, à atteindre le résultat magnifique dont l'*Union des Femmes de France* peut s'enorgueillir aujourd'hui.

Notre Société a vu en effet porter à 323, le nombre de ses Comités, par l'organisation de 79 nouveaux groupements, ce qui constitue une augmentation de près d'un tiers.

Ces Comités nouveaux se répartissent comme suit : six dans le gouvernement militaire de Paris à Gambais, Saint-Clair-sur-Epte (Seine-et-Oise), Le Bourget, Rosny, Boulogne-sur-Seine et Noisy-le-Sec (Seine);

deux dans le 2^e corps, à Beaurieu (Aisne) et Maignelay (Oise); six dans le 3^e corps, à Cabourg et Falaise (Calvados), Saint-Valery-en-Caux, Graville-Sainte-Honorine, Etretat (Seine-Inférieure); aux Andelys (Eure); sept dans le 4^e corps, à Montmirail, Vibraye, Vancé, Mayet, La Ferté-Bernard, Saint-Ulphace, Grécey-sur-Roc (Sarthe); trois dans le 5^e corps, à Gien (Loiret), Montoire et Savigny-sur-Bray (Loir-et-Cher); un dans le 8^e corps, à Luzy (Nièvre); six dans le 9^e corps, à Beaugé, Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire); Argentan-sur-Creuse (Indre); Civray, Coivrayac et Montmorillon (Vienne); cinq dans le 10^e corps, à Mortain, Carentan, Brieucet et Sourdeval-la-Barre (Manche); Lannion (Côtes-du-Nord); un dans le 11^e corps, à Gourain (Morbihan); cinq dans le 12^e corps, à Aix-sur-Vienne, Saint-Sulpice-Laurière, Laurière, Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne); à Chasseneuil (Charente); deux dans le 13^e corps, à La Bourboule (Puy-de-Dôme), et Langeac (Haute-Loire); trois dans le 14^e corps, à Faverges, Saint-Gervais et Sallanches (Haute-Savoie); dix dans le 15^e corps, à Salon, Antibes, Beaulieu et Cannes (Alpes-Maritimes); à Vidauban, Fréjus et Draguignan (Var); à Bessèges et Alais (Gard); à Arles (Bouches-du-Rhône); onze dans le 14^e corps, à Agde; Lamalou; Mèze; Olargues; Frontignan; Sérignan; Clermont-l'Hérault (Hérault); à St-Chély; d'Apcher et Florac (Lozère); à Lacaunes-Bains (Tarn) et à Saint-Affrique (Aveyron); deux dans le 17^e corps, à Duras (Lot-et-Garonne) et Moissac (Tarn-et-Garonne); deux dans le 18^e corps, à Mugron (Landes) et Foutras (Charente-Infé); quatre dans le 19^e corps (Algérie); à Blida, Sétif, Cherchell et Batna; un dans le 20^e corps, St-Dié (Vosges) et un à Majunga (Madagascar).

La guerre a modifié certains de nos Comités à l'étranger. Dans un esprit

d'union et de concorde avec les deux autres sociétés qui forment la Croix Rouge Française, l'*Union des Femmes de France* s'est prêtée volontiers aux suggestions de M. Paul CAMBON, Ambassadeur de France à Londres, et a accepté la fusion de son comité de cette ville, dans une organisation générale française, le Comité de la Croix Rouge.

Par contre, un comité a été créé à Melbourne (Australie).

En Turquie, la guerre a provoqué la disparition momentanée de nos comités de Constantinople et Smyrne. Pendant plusieurs mois encore, quelques-unes de nos dévouées adhérentes, restées à Constantinople, ont réussi néanmoins à prêter assistance aux femmes de nos mobilisés qui n'avaient pu s'éloigner, et elles se proposent maintenant, après avoir dû quitter Constantinople, de se regrouper à Paris, autour de leur Présidente d'honneur, Madame BOMPARD, pour essayer de persévérer dans leur noble tâche.

Les comités d'Égypte ont vu, par l'expédition des Dardanelles, leurs devoirs s'étendre encore. Pendant les premiers mois des hostilités, leurs dons en argent et en nature, avaient été considérables, mais l'arrivée en Égypte de soldats français blessés dans la péninsule de Gallipoli, a nécessité l'installation de nombreux hôpitaux qui font le plus grand honneur à l'*Union des Femmes de France* et à ses comités Égyptiens. Les services rendus à Alexandrie par la Présidente d'honneur de notre Comité, Madame DE REFFYE, lui ont valu la Croix de guerre et cette glorieuse distinction a été conférée également à deux de nos adhérentes : Madame DEMISEGIAN-BEY, Vice-Présidente et Madame GORRA-BEY.

L'envoi d'un corps expéditionnaire en Serbie, a démontré l'utilité de la fondation antérieure du Comité de Salonique. Ce Comité, à qui l'appui du Consul Général de France a été précieux, a constitué le noyau de l'organisation de l'hôpital où nos valeureux soldats blessés, en défendant l'héroïque Serbie, trouveront avec les soins les plus éclairés, le réconfort moral d'une atmosphère Française.

En Russie, pays ami et allié, nos comités de Pétrograd et de Moscou, ont déjà su déployer avec un beau succès, le drapeau de l'*Union des Femmes de France*. La Marquise de LA GUICHE, Présidente du Comité de Pétrograd, a installé aux environs de la ville, une maison de convalescence, et nos adhérentes donnent

leurs soins à l'hôpital de la Bienfaisance Française.

A Moscou, et bien que les Statuts régissant nos Comités russes, n'aient pu encore, en raison des circonstances, obtenir les sanctions officielles utiles, notre Comité a déployé la plus heureuse activité en collaborant à l'organisation de l'hôpital de la Société Française de Bienfaisance de Moscou.

Nous disions avant la guerre : « Nous n'aurions jamais assez d'infirmières ». Les événements justifient ici encore nos prévisions.

PARTICIPATION AUX DIVERSES « JOURNÉES »

L'honneur de l'accroissement d'influence morale et des ressources de notre Société, revient d'ailleurs à nos Délégués régionaux, aux Présidentes de nos Comités et à nos adhérentes, dont l'esprit d'abnégation et le concours fidèle ont droit à toute notre reconnaissance.

Denise HERBETTE
Directrice de la Propagande.

ENSEIGNEMENT

Nous rappelons à Mmes les Présidentes de Comités, que le diplôme d'infirmière hospitalière de deuxième année, doit conserver toute sa valeur primitive. Il ne peut être délivré qu'une fois le certificat d'études obtenu, les stages réguliers terminés et l'examen habituel passé avec succès, comme le prescrit le règlement, c'est-à-dire que les trois mois de massage et les six mois de stage, dans un hôpital civil ou militaire, aient précédé les examens pratiques et théoriques de massage et d'administration militaire.

Nous insistons d'une façon toute particulière sur la délivrance de ce diplôme, car nous avons eu à déplorer, depuis le début des hostilités, des infractions faites à nos règlements.

En raison des services rendus par des infirmières n'ayant que leur certificat d'études ou des infirmières bénévoles ayant accompli un stage de six mois au moins auprès des malades et blessés dans les hôpitaux, il a été institué, comme chacun sait, un diplôme spécial au titre de guerre, délivré aux premières, sans examen et aux secondes, après un examen spécial.

Nous engageons vivement les Comités à développer l'enseignement d'une façon intensive, afin de préparer de nouvelles recrues destinées à remplacer les infirmières, que des raisons diverses empêcheraient de continuer à assurer nos services hospitaliers.

Nous disions avant la guerre : « Nous n'aurions jamais assez d'infirmières ». Les événements justifient ici encore nos prévisions.

journée, où les trois sociétés d'assistance doivent figurer parmi les bénéficiaires) a été complètement désintéressée. Aussi le Comité central demande avec instance que la Journée de la Croix Rouge Française ait lieu au printemps prochain, dans les meilleures conditions possibles et à une date bien choisie et convenie à l'avance.

Entretien par Abonnements des lits de blessés.

Au mois de décembre 1914, l'*Union des Femmes de France*, a créé les abonnements mensuels, permettant à tous ceux qui désireraient s'intéresser plus particulièrement à l'entretien de nos hôpitaux, d'y coopérer, chacun dans la mesure de ses moyens.

Une petite brochure fut envoyée relatant en quelques lignes le rôle de notre société, le fonctionnement des divers services, l'organisation de nos hôpitaux. Par une courte statistique le lecteur se rendait compte que pour entretenir les 30,000 lits de nos ambulances et pouvoir les augmenter nous devions trouver des ressources de plus en plus grandes.

Trois francs par jour sont nécessaires pour l'entretien d'un lit, vingt et un francs par semaine, quarante-vingt-dix francs par mois.

Un bulletin d'abonnement joint à la notice permettait d'envoyer de suite l'engagement moral, pour la durée de la guerre, de l'entretien de tout ou partie d'un lit.

Cet appel au public a été entendu, les promesses ont été tenues et les mensualités versées régulièrement.

Grâce à ces concours généreux, la caisse des hôpitaux aura reçu seulement en abonnements, la somme de cent mille francs, non compris les dons faits d'autre façon.

Après entente avec le Service de santé, il a été décidé que les donateurs d'un lit, soit quatre-vingt-dix francs, auraient leur nom affiché à la porte de l'hôpital de leur choix.

Madame PÉROUSE voulant que tous puissent coopérer à ce grand mouvement de charité, a autorisé les groupes d'arrondissement, à recueillir des mensualités de un franc, qui ont été aussitôt affectées à l'entretien des lits, soit dans l'arrondissement même, soit dans nos autres formations.

MATERIEL

Madame la Directrice,

J'ai l'avantage de vous informer que je tiens à la disposition des hôpitaux de l'Union, du Café vert 'Santos' au prix de 1 fr. 95 le kilog.

Ce café nous ayant été donné, le prix de 1 fr. 95, représente exactement nos débours pour droits, frais, etc...

Veuillez me faire savoir si vous en désirez et combien.

Les sacs sont de 60 kilos et en cas de demande, vous parviendront sans frais à domicile.

Recevez, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Directrice du matériel,

LEJARS

LISTE DES OUVROIRS

Arrondissements

- 3^e Mme WEILL, 10, r. de Thorigny;
 » COULOM, 78, rue Turbigo;
 5^e » CACHEUX, 25, quai Saint-Michel;
 9^e » CUVILLIER, 43, r. de Trévise;
 11^e » DERIVEAU, 16, avenue Parmentier;
 12^e » BLANC, 9, rue de Citeaux;
 18^e » VALLOT, 76, boul. Barbès;
 19^e » MIETSCH, 31, rue Manin;
 20^e » NARJOU, 28-30, boulevard Belleville.

triotisme, de la civilisation et du droit éternel.

Les infirmières de France, partageant l'indignation qui a soulevé la conscience universelle, ont résolu de s'associer à l'hommage rendu à leur infortunée camarade.

A l'appel de Mme la comtesse d'HAUSSONVILLE, de Mme PÉROUSE et de Mme Ernest CARNOT, les infirmières ouvrent entre elles une souscription, strictement limitée à 0 fr. 50 par tête, afin d'assurer à leur manifestation le caractère de l'unanimité fraternelle.

Pour faciliter le recouvrement et l'expédition des fonds, les infirmières sont invitées à grouper leurs souscriptions et à les adresser : 16, rue de Thann.

Les fonds seront ensuite centralisés et adressés au comité de Londres.

NOS HOPITAUX (1)

CORPS D'ARMÉE	NUMÉROS	NOMBRE DE LITS			EN PLUS	EN MOINS	JOURNÉES D'HOSPITALISATION
		A la Mobilisation	Au 24 Mars 1915	Au 1 ^{er} Septem. 1915			
Lille	1	385	182	190	8	»	32187
Amiens	2	173	170	180	10	»	38543
Rouen	3	480	1849	2302	471	18	457672
Le Mans	4	244	473	536	67	4	148828
Orléans	5	507	757	933	176	»	182345
Châlons-sur-Marne	6	934	420	422	44	42	93608
Besançon	7	702	1011	1170	167	8	185486
Bourges	8	257	257	313	56	»	73432
Tours	9	583	1271	1496	225	»	336830
Rennes	10	210	1516	1945	429	»	298786
Nantes	11	330	494	494	»	»	85292
Limoges	12	80	326	324	»	2	86979
Clermont-Ferrand	13	220	996	1104	108	»	253013
Lyon	14	475	1473	1641	168	»	415319
Marseille	15	620	1512	1806	294	»	339875
Montpellier	16	390	672	735	63	»	157467
Toulouse	17	352	714	764	50	»	153974
Bordeaux	18	491	1728	2547	»	»	358131
Algérie	19	150	160	320	160	»	32377
Nancy	20	730	1664	1679	140	125	252144
Épinal	21	143	143	150	7	»	28129
Gouv. Militaire de Paris	...	1587	4535	6029			935253
TOTAUX . .		10.043	22.323	27.080	2.643	199	4.945.670

(1). Dans ce tableau ne sont pas compris les hôpitaux situés dans les pays momentanément envahis.

3 fr. LES HOPITAUX DE L'UNION DES FEMMES DE FRANCE A PARIS (1914-1915)

Ouvrage richement édité, orné de nombreuses photographies d'art, contenant les noms du personnel hospitalier.

Tiré à un petit nombre d'exemplaires

M. GORCE, éditeur. S'ad. 16, rue de Thann.

LIVRES & JEUX

L'Union serait reconnaissante envers toutes les personnes qui voudraient bien lui faire tenir des livres et jeux de toutes sortes, pour être distribués dans les hôpitaux et sur le front. Elle ne peut suffire aux nombreuses demandes qui lui sont adressées.

Service de la bibliothèque : 16, r. de Thann

BIJOUX DE GUERRE

L'Union dispose d'un grand nombre de bijoux : Épingles de cravates, médailles, médailles, broches, qui ont été inspirées par les événements et dont le prix varie de 0 fr. 50 à 6 francs. Nous ne saurions trop recommander à nos lectrices d'acheter ces souvenirs de guerre, vendus au profit de l'œuvre.